

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE



- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Culture et la Francophonie a pour missions principales de défendre, protéger et promouvoir le patrimoine culturel national ; d'améliorer la rentabilité économique et sociale des produits culturels et de renforcer la représentation de la Côte d'Ivoire dans les instances francophones et culturelles à l'international.

II. Réformes majeures pour 2023

Les réformes majeures attendues pour 2023 :

1. Le Renforcement du dispositif législatif

Des réformes majeures sont attendues de mars à décembre 2023 :

- finalisation du corpus réglementaire pour la définition d'une politique culturelle dans les domaines, de la préservation du patrimoine, des Industries Culturelles et Créatives, du statut des artistes ;
- projet de loi relatif à la promotion et au développement des langues nationales (adopté par le Conseil du Gouvernement le 23 novembre 2022) ;
- projet de loi relatif à l'industrie musicale ;
- projet de décrets d'application issus des lois suivantes :
 - au titre de la loi n° 2014-425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle nationale : **décret relatif à** la promotion des costumes traditionnels, à rédiger et enrôler en 2023 ;
 - au titre de la loi n° 2014-426 du 14 juillet 2014 relative à l'industrie cinématographique : décret relatif
 à la déclaration de l'édition de vidéogramme destinée à l'usage privé, à rédiger et enrôler en
 2023 ;
 - au titre de la loi n° 2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre : **décret fixant les taux des droits perçus par les auteurs des ouvrages distribués dans les bibliothèques**, à rédiger et enrôler en 2023 ;
- actualisation des décrets de création des EPN : Décret de création de l'INSAAC, du CNAC, ONAC-CI, OIPC, Palais de la Culture, CNF;
- actualisation des quatorze (14) décrets adoptés en 2021 qui feront l'objet d'une réactualisation pour intégrer les canaux de diffusion numériques afin de pouvoir les mettre en œuvre en 2023;
- transformation du BURIDA :
 - commander un benchmark des pratiques de gestion des droits d'auteurs dans d'autres Etats



Ministère de la Culture et de la Francophonie

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

Africains connaissant un succès (janvier - juin 2023);

- faire l'état des lieux des directives UEMOA, CEDEAO et UA afin de mettre le BURIDA en conformité avec ces directives (janvier juin 2023) ;
- proposer un nouveau modèle intégrant de nouveaux répertoires (cinéma, arts visuels ...) ainsi que les canaux et supports de diffusion des œuvres des différents secteurs artistiques sur les plateformes numériques (4ème trimestre 2023) ;
- actualiser les textes du BURIDA et proposer une nouvelle organisation et sa gouvernance.

2. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social

Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social.

A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeurs pour l'année 2023

1. Projets à finaliser en 2023

Les projets à finaliser en 2023 portent sur les points ci-après :

- organisation du retour du Tam-Tam parleur Djidji Ayôkwè du peuple Atchan à fin novembre 2023 :
 - mobilisation des communautés de juin octobre 2022 ;
 - cérémonie de lancement du processus de restauration du tam-tam au musée du Quai-Branly (France) novembre 2022 ;
 - lobbying auprès du parlement et du sénat français pour l'inscription et l'adoption de la loi concernant le retour du tam-tam de février à août 2023 :
 - construction de l'abri du tam-tam parleur au niveau du musée national à partir de février 2023 ;
 - campagne de communication autour du retour du tam-tam septembre novembre 2023.
- six (06) directions régionales de la Culture seront réhabilitées dans les localités de Divo, Bouaké, Gagnoa, Korhogo, Abidjan et Agboville pour un coût global de 100 000 000 FCFA 2023;
- quatre (04) études (archéologique, historique, anthropologique et environnementale) seront réalisées dans le cadre du projet de sauvegarde et de valorisation du Parc National des îles Ehotilé d'un coût de 100 000 000 FCFA. Ces études seront achevées en décembre 2023.



Ministère de la Culture et de la Francophonie

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023

2. Projets lancés devant se poursuivre au-delà de 2023

Les projets devant se poursuivre au-delà de 2023 portent sur :

- les bâtiments de l'INSAAC seront réhabilités à hauteur de 80 % à fin décembre 2023 ;
- la transformation du Lycée d'Enseignement Artistique de Yamoussoukro en un institut dédié aux métiers artistiques à travers une étude d'évaluation en 2023 ;
- les travaux du siège du Centre Technique National de lecture publique seront à 70% à fin décembre 2023.

3. Projets à lancer en 2023

- projet « Route de l'Esclave » au village de Kanga Nianzè. Le dossier de demande de certification du phénomène de l'esclavage transatlantique en Côte d'Ivoire sera renseigné et soumis à l'UNESCO dans la période de mars à décembre 2023 :
 - sécurisation des sites et lieux de mémoire par la prise de textes juridiques (déclarations d'utilité publique, décisions, arrêté et / ou décrets) (décembre 2023) ;
 - préservation des objets patrimoniaux découverts au cours de la mission de recherche (décembre 2023).

dans le cadre du projet « 'La Côte d'Ivoire hub des ICC par l'entreprenariat » :

- cinq (05) projets structurants seront identifiés dans les cinq villes abritant la CAN : Korhogo (réhabilitation du musée) ; San-Pédro, Yamoussoukro et Bouaké et Abidjan (identifier quatre (4) projets structurants avec les autorités locales autour de la culture) ;
- structurer les chaines de valeur, au bénéfice d'opérateurs culturels en proposant un dispositif fiscal et douanier attractif à travers :
 - étude de marché du secteur des industries culturelles et créatives (juin 2023);
 - * étude portant sur le régime fiscal et douanier des Industries Culturelles et Créatives ivoiriennes afin de proposer un dispositif fiscal et douanier attractif aux opérateurs du secteur (juin 2023).
- faire de notre pays une destination privilégiée de tournages de films, un hub de l'industrie musicale, de la mode et du design à travers l'organisation :
 - accueillir au moins deux (2) tournages de film internationaux en 2023 ;
 - accueillir au moins six (6) tournages nationaux en 2023;
 - accueillir au moins un événement autour de la mode en 2023 ;



Ministère de la Culture et de la Francophonie

- Rappel des missions
- Réformes majeures pour 2023
- Projets majeurs pour l'année 2023
- accueillir au moins un événement autour des arts plastiques en 2023 ;
- accueillir au moins un événement autour de la musique ;
- structurer les acteurs des ICC à travers :
 - le regroupement des acteurs culturels en deux (2) ou trois (3) faitières par secteur culturel de janvier à juin 2023 ;
 - l'accompagnement de la formalisation et la constitution légale de ces faitières (juillet à novembre 2023);
 - la formation de 1600 jeunes dans l'ensemble des secteurs culturels à raison de 50 jeunes par région sur l'ensemble des 32 régions de la Côte d'Ivoire de février à juin 2023 (métiers techniques autour de l'audiovisuel : son, image, photo...; autour de la mode (patronage, finition...; autour de la musique : son, mixage...; gestion d'une entreprise culturelle);
- financer dix (14) grands projets culturels dans les quatorze (14) districts pour un montant total de 100 000 000 en 2023 ;
- établir une cartographie de toutes les infrastructures de lieux culturels publiques et privés, afin de proposer et piloter une politique d'animation culturelle dans tout le pays en 2023 ;
- faire une étude d'évaluation de la formation proposée afin de l'adapter aux besoins des professionnels du secteur culturel ;
- création d'un lieu pilote servant d'incubateur pour le développement des ICC qui permettra en 2023 la formation des acteurs, le financement de projets, le développement de partenariats ;
- organiser deux (2) événements en 2023 dans le cadre de la promotion de la francophonie •